

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse



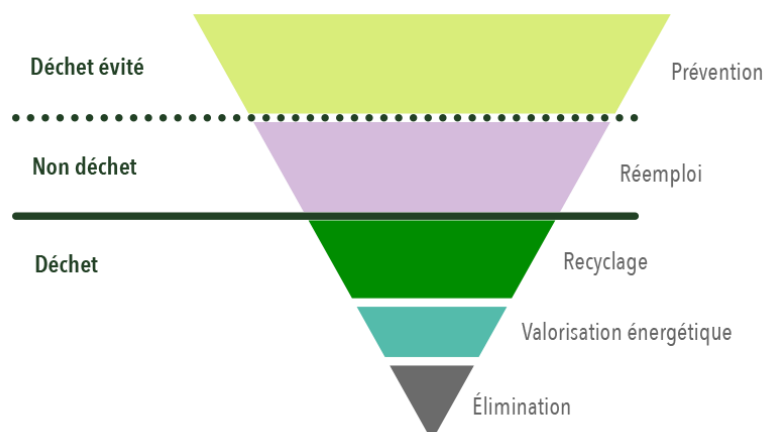
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	8
2.	Diagnostic du territoire	9
2.1	La collectivité	9
2.2	Diagnostic socio-économique	10
2.2.1	Population	10
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	10
2.2.3	Habitat et logements	11
2.2.4	Tissu économique	11
2.2.5	Tissu administratif et social	12
2.3	Diagnostic déchets	12
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	12
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	14
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	17
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	18
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	19
3.1	Stratégie et objectifs	19
3.2	Axes et actions stratégiques.....	20
3.3	La planification des actions de communication	21
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	22
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	23
3.6	Les fiches action	23

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, **la Communauté de Communes du Centre Corse** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes du Centre Corse sera déployé en 2026 pour 6 ans.

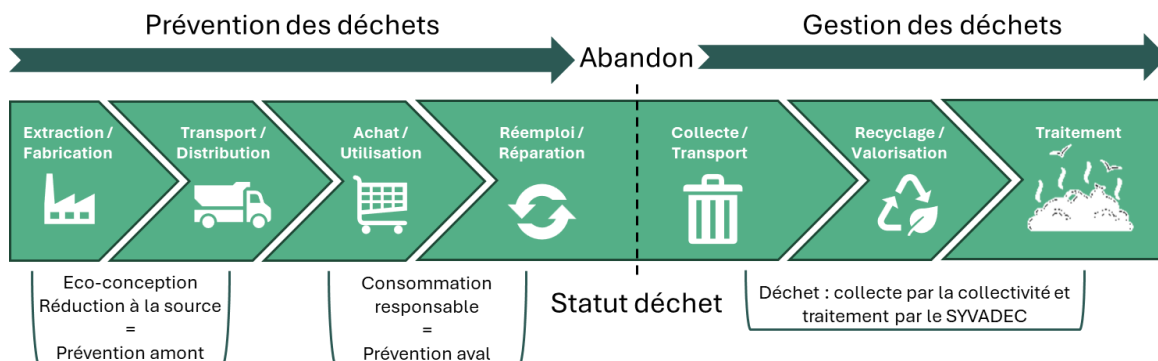
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

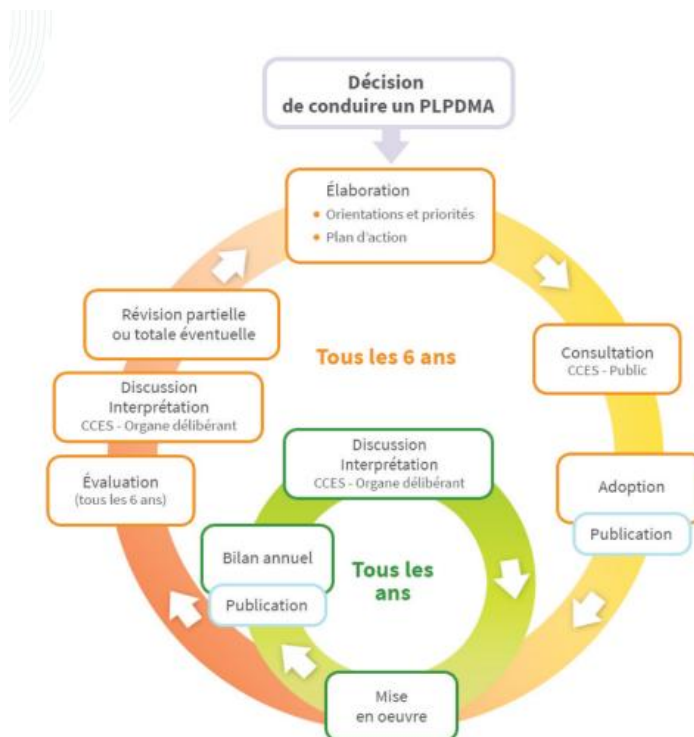
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

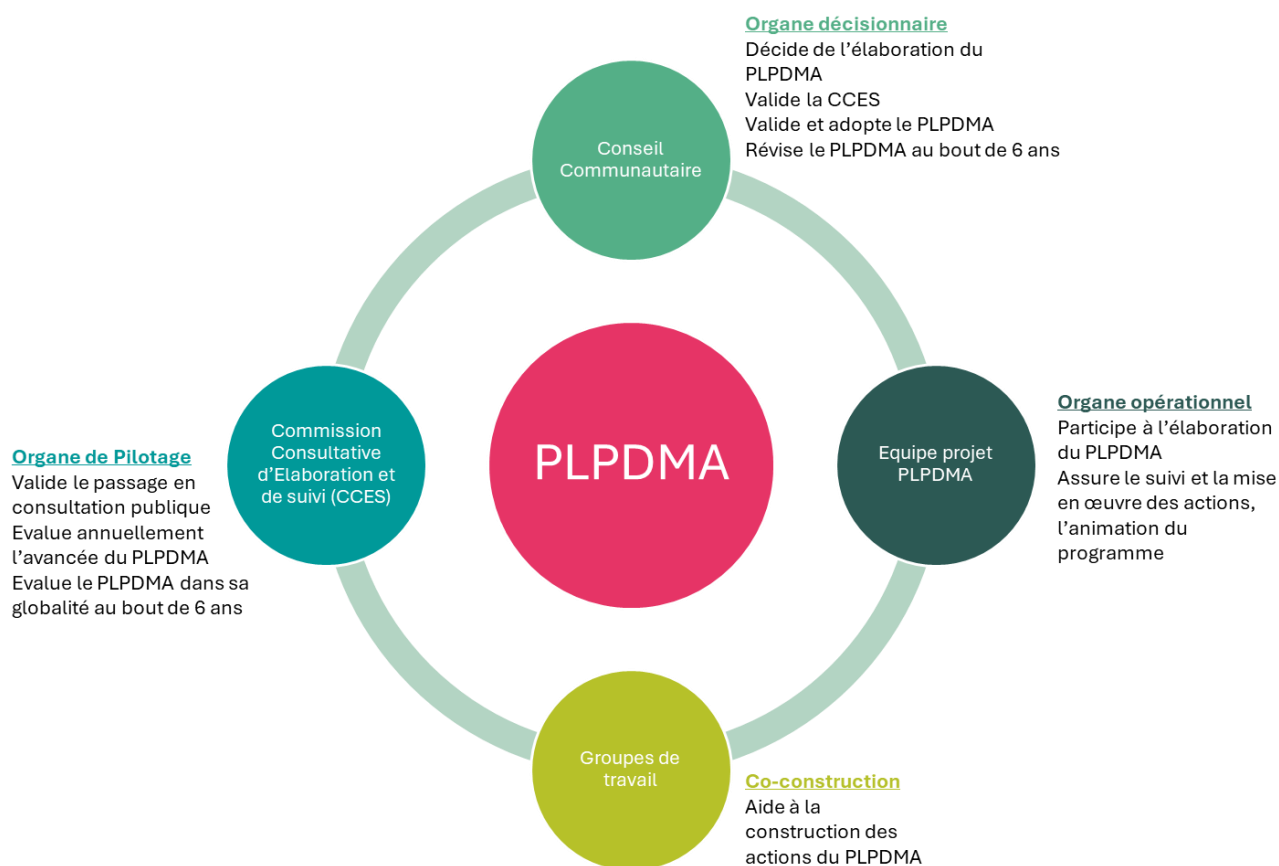
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes du Centre Corse**

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes du Centre Corse a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



- ➔ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- ➔ Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- ➔ Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 30/06/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
 - 15/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- ➔ Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par délibération. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des collèges suivants :

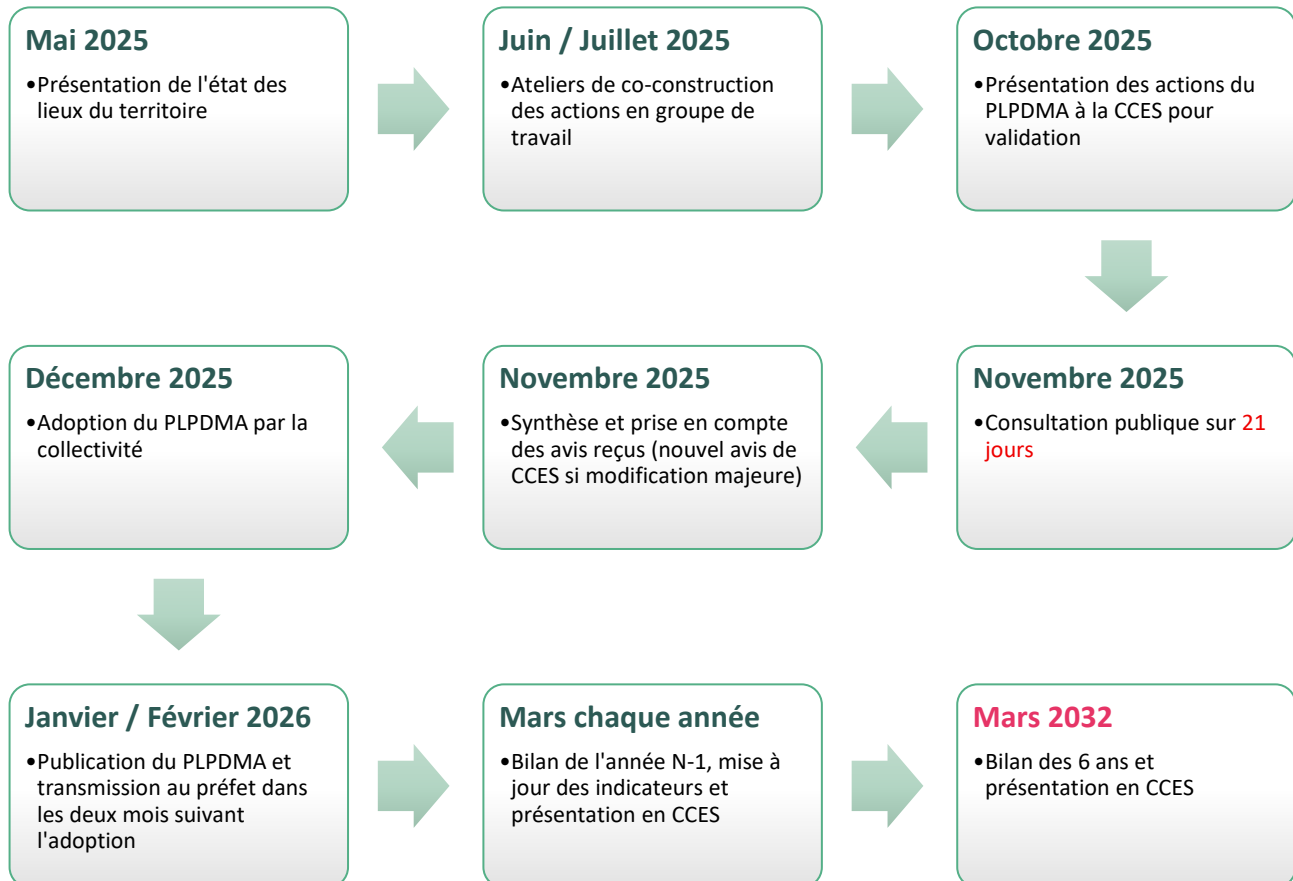


- **Collège « élus » :**
 - Vice-Présidente de la 4C, ou son représentant
 - Maire de Casanova, ou son représentant
 - Maire de Corte, ou son représentant
 - Maire de Riventosa, ou son représentant
 - Maire de Venaco, ou son représentant
 - Maire de Vivario, ou son représentant
- **Collège « autres collectivités »**
 - L'office de l'Environnement de la Corse, son représentant
 - L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et de l'Energie de la Corse, son représentant
 - Le SYVADEC, son représentant
 - Le Parc Naturel Régional de Corse, son représentant
- **Collège « institutionnels »**
 - la Sous-Préfecture de Corte, son représentant
 - L'ADEME, son représentant
 - La CCI, son représentant
 - La Fédération du BTP de Haute-Corse, son représentant
 - L'Office de Tourisme Intercommunal du Centre Corse, son représentant
 - L'université de Corse « FabLab », son représentant
 - Le CROUS de Corse, son représentant
 - L'AFPA Corse, son représentant
- **Collège « Partenaires experts »**
 - L'association Zeru Frazu, son représentant
 - L'association Secours Populaire, son représentant
 - L'association Aitu Studentinu, son représentant
 - La FACAC, son représentant

- Auchan Corte, son représentant
- Utile Corte, son représentant
- La SARL Transport Albertini, son représentant
- La Casa Guelfucci, son représentant

1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de Communes du Centre Corse (4C) a été créée le 9 décembre 1994.

Actuellement, la 4C regroupe 10 communes et s'étend sur 362 km² : Casanova, Corte, Muracciole, Noceta, Poggio di Venaco, Riventosa, Rospigliani, Santo Pietro di Venaco, Venaco et Vivario.

La 4C est classée en typologie d'habitat « Mixte Rural » selon le SYVADEC.

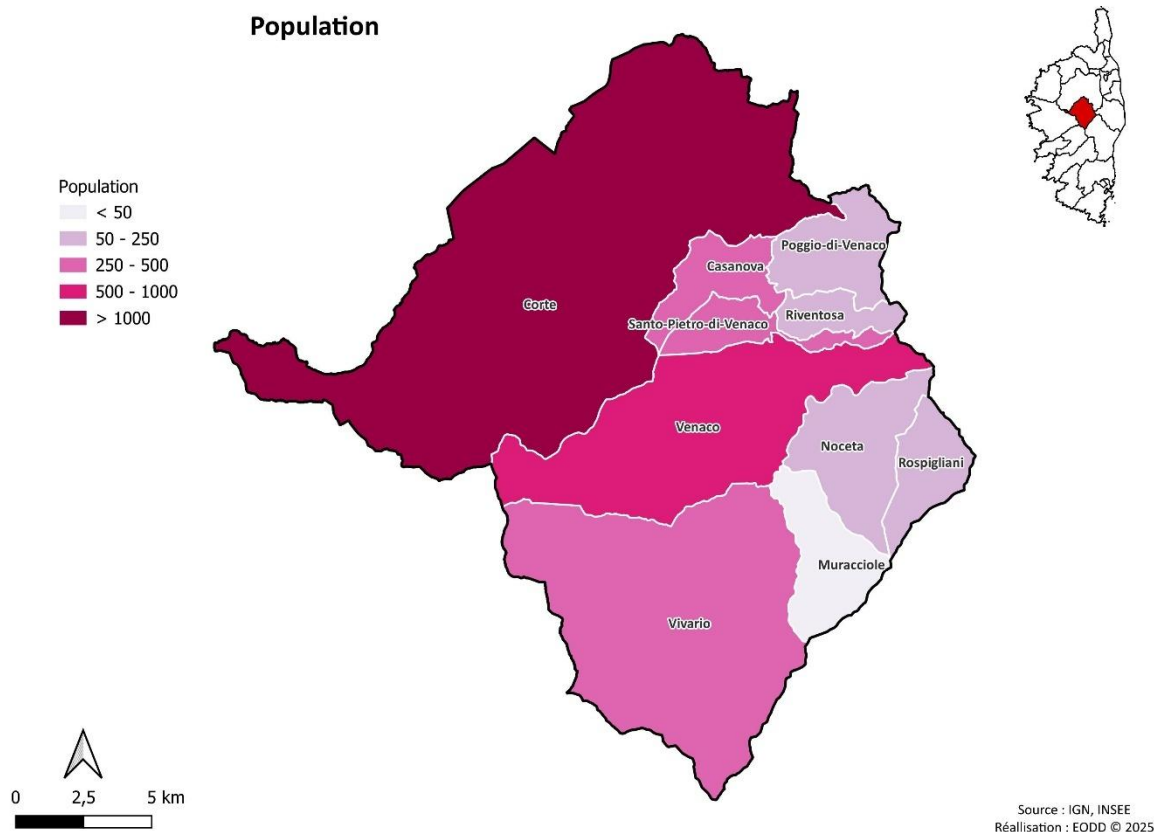


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la 4C - Source : EODD

Les compétences de la 4C sont les suivantes :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte (PAP, PR, PAV) et traitement des déchets des ménages et assimilés, la compétence traitement est transférée au SYVADEC ;
- Gestion des équipements de précollecte et de collecte ;
- Facturation du service aux professionnels ;
- Information des usagers à la prévention et au tri des déchets ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Créations, aménagement et entretien de la voirie communautaire ;
- Assainissement ;
- Actions de développement économique.

Le SPGD est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est mise en place pour les professionnels.

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **9 951 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 2,6 % de la population de la Corse (347 597 habitants) ; près de 77% de la population du territoire est concentrée sur la commune de Corte.

Depuis 2010, la population du territoire est **en évolution avec une augmentation de 8%** entre 2010 et 2024.

La densité de population est de **28 habitants au km²** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

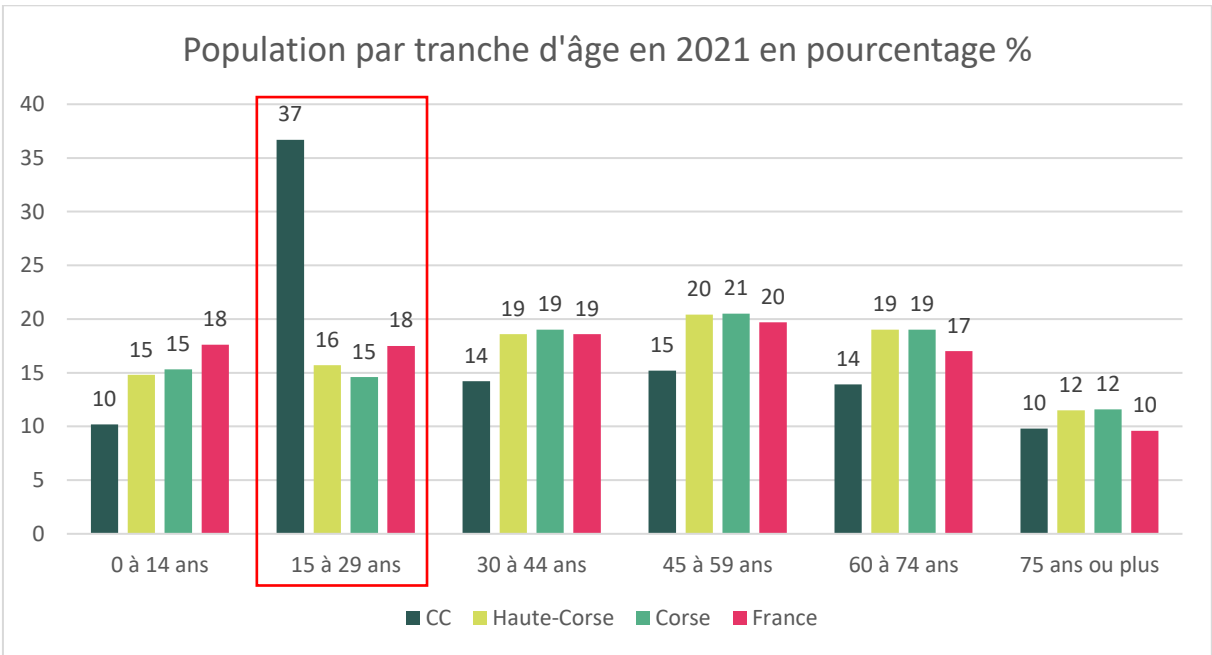


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 50 %** de cette population.

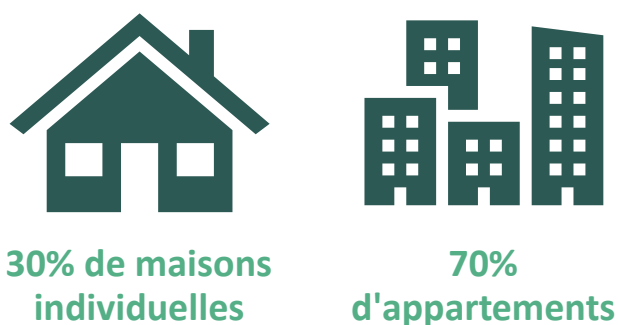
La Communauté de communes du Centre Corse affiche une moyenne de personnes par ménage inférieure à la moyenne nationale (2,2), soit **1,7 personne/foyer**.

Si 39% des ménages sont des familles, dont **23% avec des enfants**, 59 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (**53% de la population**) ayant un emploi (92% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 2 077 maisons et 5 109 appartements en 2021.



Sur le territoire, l'INSEE recense 5 232 résidences principales (72%) et 1 776 résidences secondaires (24%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires est plus de 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale (10%).

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 959 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	33,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	16,4
Construction	12,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	12,6
Autres activités de services	7,3
Activités immobilières	6,7
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	6,2
Information et communication	2,2
Activités financières et d'assurance	2,2

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

Le territoire a une vocation touristique, la capacité d'accueil y est élevée. **La moitié des communes dispose d'hébergements touristiques.**

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	10 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
Enseignement	Ecoles maternelles (3), primaires (2), élémentaires (4), collège (1) et lycée (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	Services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalité

Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en porte à porte et point de regroupement	Enfouissement ISDND Prunelli di Fiumorbu
Emballages 	Collecte en bornes aériennes et semi-enterrées	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 	Collecte en bornes aériennes et semi-enterrées	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
Verre 	Collecte en bornes aériennes et semi-enterrées	Valorisation matière OI Glasspack (Béziers)
Cartons 	Bornes et vrac (recyclerie)	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
Biodéchets 	Compostage : 4 sites de compostage partagé 1 061 composteurs individuels Collecte en porte à porte	Valorisation matière Bio-Plateforme de compostage de Corte
Encombrants 	Collecte en porte à porte	Valorisation matière et enfouissement

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Textiles 	-	Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière
Autres déchets 	-	Recycleries du SYVADEC Valorisation matière et énergétique

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Dechets	0	36	52	60	46	48	50	-
Emballages	27	119	156	158	163	143	149	452%
Papier	72	101	112	118	87	93	57	-21%
Verre	45	269	237	256	272	254	258	473%
Biodechets compostés par l'habitant		59	71	94	109	118	126	-
OM	6801	3 338	2 937	3 117	3 304	3 213	3 256	-52%
Tout Venant		301	227	147	35	27	28	-
Textiles		37	36	41	37	44	45	-
Bois		158	141	175	108	117	70	-
Carton	59	232	198	199	182	183	183	210%
Carton Rec			162	199	182	183	183	210%

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
DEEE	169	150	144	114	101	110	124	-27%
Huiles Minérales			1	1	1	1	1	-
Huiles Végétales			0	1	0	0		-
Métaux	203	204	147	161	114	109	101	-50%
Meuble		265	222	176	102	79	125	-
Bois				66	95	87	129	-
TV Valorisé		301	147	147	126	101	72	-
Végétaux	78	216	135	119	104	116	131	68%
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	7 630	5 727	4 892	5 056	4 877	4 725	4 779	-37%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

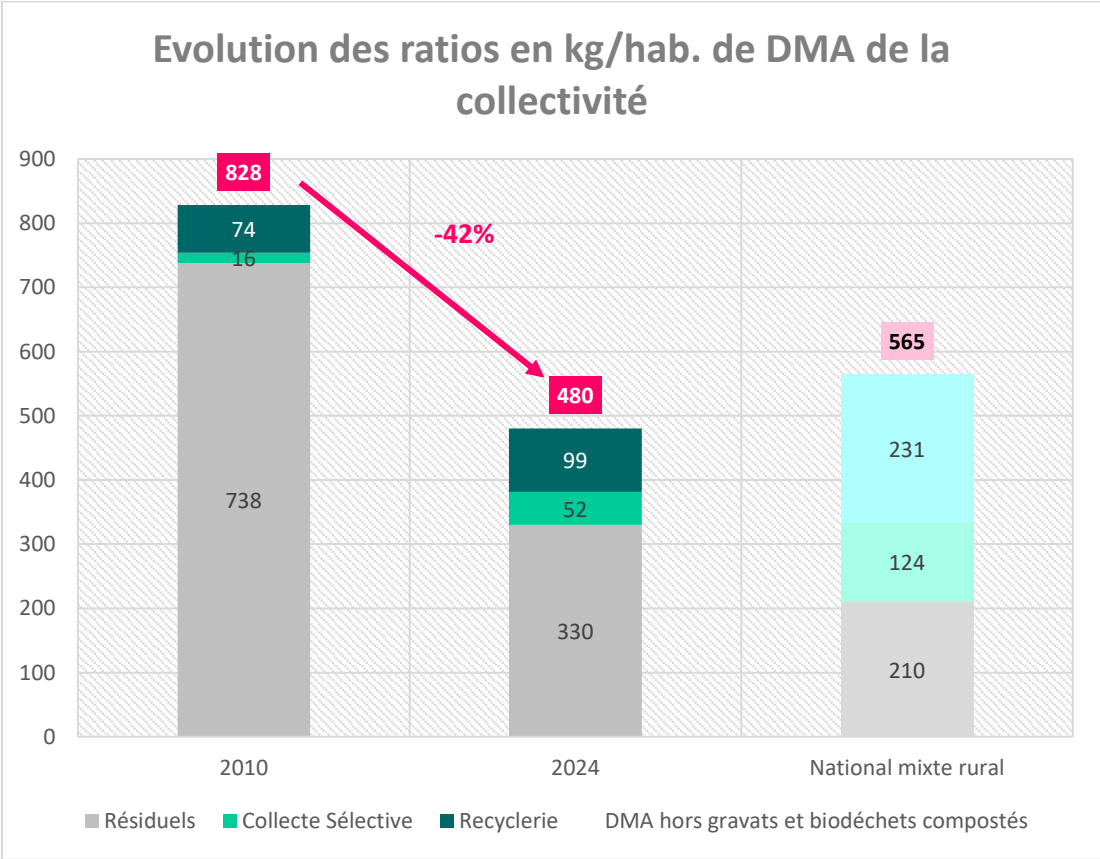


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a diminué de 43% sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d’ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

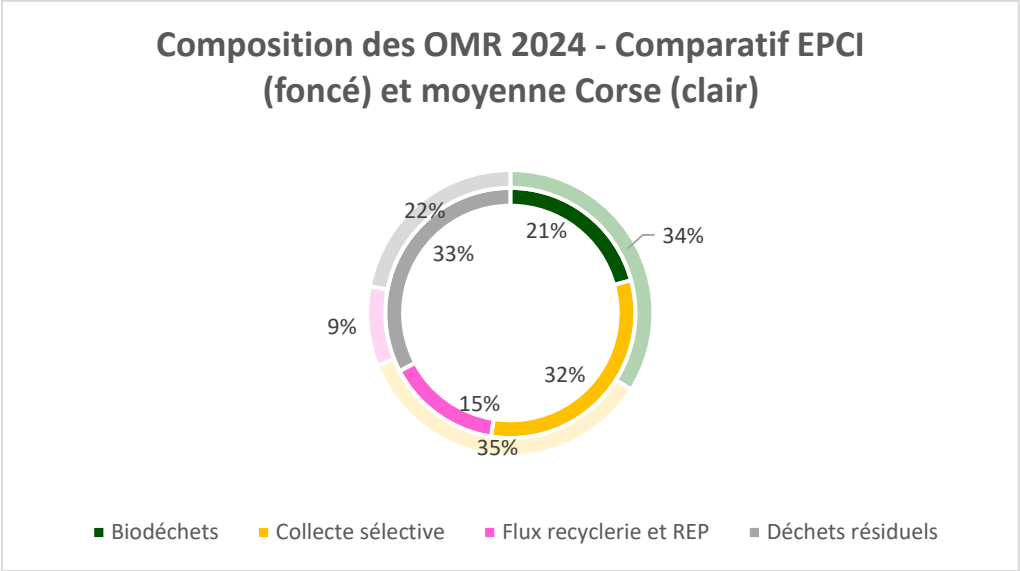


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Dans le cadre du PLPDMA, l’objectif est de réduire la quantité d’ordures ménagères résiduelles et en particulier, leur part valorisable.

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages , les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes du Centre Corse sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d’importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
OM	1 102	111	22%
Recyclerie	960	96	20%
Biodéchets	846	85	17%
Emballages	775	78	16%
Verre	398	40	8%
Papier	296	30	6%

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Cartons	288	29	6%
Textiles	238	24	5%
Total	4 903	493*	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

**Production de DMA intégrant les biodéchets compostés*

Les deux flux les plus importants sur le territoire sont les OM et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

Le bilan des actions sur le territoire de la 4C est le suivant :

- Promotion de la consommation raisonnée : organisation du marché annuel des producteurs (gare de Vizzavona) : 1 jour, 90 exposants, 1 agent mobilisé pendant 3 mois.
- Achats publics durables : installation d'une fontaine à eau dans les locaux de la 4C.
- Compostage des biodéchets : 1 061 composteurs individuels (979 jardins, 82 lombricomposteurs), 4 composteurs partagés, 17 à venir. 1 plateformes de compostage et un plan d'épandage des boues de STEP.
- Sensibilisation grand public : Création application de tri, flyers, postes Facebook, stands avec jeux enfants (3 fois/an, 2 agents mobilisés) et actions SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) chaque année.
- Réemploi et réparation : filière meuble renforcée mise en place de deux bennes séparées.
- AMI lancée auprès des associations du territoire pour proposer des ateliers type fablab et repair café
- Amélioration du tri : extension des consignes au 1er août 2018 (pots, barquettes, films plastiques...), densification des PAV (2019 & 2021), stabilisation des coûts de collecte sélective.

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (47%)
- Une population active importante (30% de la population dans la tranche 30-59 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 34% des ménages)

Gestion des déchets

- L'objectif de réduction de 15% des DMA est atteint (-42%)
- Une baisse importante du ratio de production des OMR est constatée (-55%) et une augmentation du captage des recyclables

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

Faiblesses

Socio-économique

- Une population majoritairement jeune (37% de la population a entre 15 et 29)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (24%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Plusieurs objectifs réglementaires non atteints notamment sur le réemploi, le tri à la source des biodéchets, la valorisation matière, et la réduction du stockage

Moyens humains disponibles pour la prévention

- Peu de moyens humains disponibles pour la prévention

Actions et démarches engagées

- Une communication de la 4C plutôt axée sur l'information
- Encore trop peu d'actions de prévention sur le territoire

Acteurs et partenaires

- Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECE, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 21% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

Menaces

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation
- Peu d'implication des professionnels dans la gestion des déchets

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

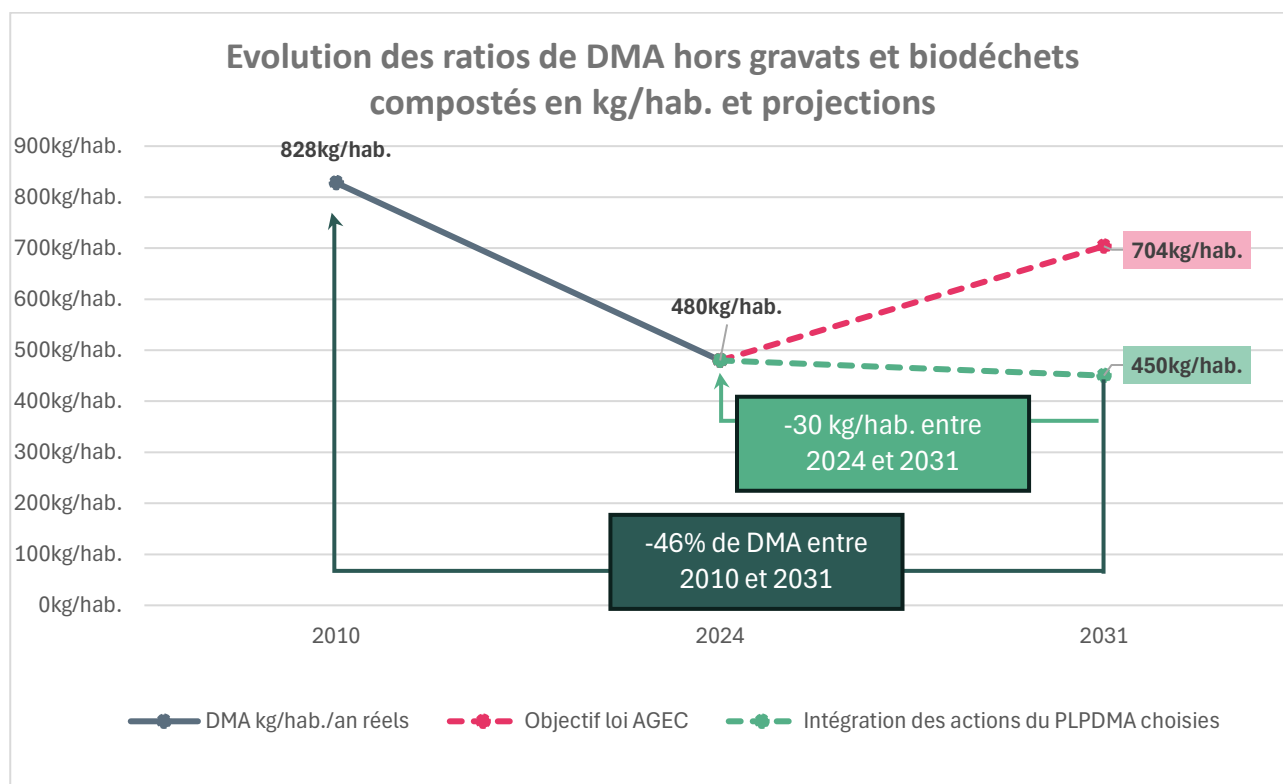


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
Axe 1 : Réduire les biodéchets		
• Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	5 kg/hab.	16,8%
• Action 1.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	15,1 kg/hab.	50,7%
	-20,1 kg/hab.	67,5%
Axe 2 : Être éco-exemplaire		
• Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	0,8 kg/hab.	2,6 %
• Action 2.2 – Programme pédagogique EcoScola	0 kg/hab	0 %
	-0,8 kg/hab.	2,6%
Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire		
• Action 3.1 – Etude de la création d'un local réemploi pour les étudiants	7,4 kg/hab.	25 %
	-7,4 kg/hab.	25,0%
Axe 4 : Renforcer la communication et la sensibilisation		
• Action 4.1 – Intervention fêtes locales et communication	1,4 kg/hab.	4,8 %
	- 1,4 kg/hab.	4,8%
Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :		- 30 kg/hab. en 2031

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Communication : 4 posts par an avec post et évènement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag																								
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Communication : 4 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	0,31	0,26	0,26	0,27	0,26	0,26	1,6
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,8
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,21	0,03	0,03	0,03	0,03	0,5
	Programme EcoScola							0
Promouvoir l'économie circulaire	Etude de la création d'un local réemploi pour les étudiants		0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,05
Renforcer la communication et la sensibilisation	Intervention fêtes locales et communication	0,10	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,5
Total		0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	3,5

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	2 500 €HT
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	200 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 125 €HT
	Programme EcoScola	
Renforcer la communication et la sensibilisation	Etude de la création d'un local réemploi pour les étudiants	
Promouvoir l'économie circulaire	Intervention fêtes locales et communication	4 500 €HT
Total		8 325 €HT

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire les biodéchets

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Composteurs partagés			
• Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé	2026-2031	• 100% des suivis saisis sur application • 51 rapports par an par site	• Nombre de rapports annuels par site de compostage partagé
• Réunions d'animation sur site de compostage partagé	2026 - 2031	• 1 réunions par an, notamment avec les écoles	• Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Composteurs individuels			
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels	2026 - 2031	200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre	- Nombre de répondants - Taux d'utilisation des composteurs
Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage			
Animations : Stands sur des fêtes locales	2026 - 2031	1 animation par an	Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide
Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet	2026 - 2031	1 événement presse par an 4 posts sur les réseaux 1 FAQ actualisée 1 guide (actualisation SYVADEC)	Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements, nbre de guides distribués
Formation des agents communaux et intercommunaux	2026-2031	1 session tous les 2 ans	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC Ecoles et collège Association du territoire	0,27 ETP	Guides : 2 500 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-5 kg/hab.
--------------------	---------------------	------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 2

Action 1.2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les quantités de produits alimentaires jetés.
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation
- Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du gaspillage.
- Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030.

Publics ciblés

Particuliers, restauration commerciale, commerces

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Particuliers			
• Campagne de communication (thème gourmet bag, recette antigaspi, too good, to go)	2026-2031	• 4 posts/an	• Nbre de posts et nbre de es • Nombre de guides diffusés dans les événements locaux • Nbre d'articles
Producteurs non ménagers			
• Mobiliser les professionnels : ○ Elaboration et signature d'une charte anti-gaspi ○ Diagnostic et campagne de pesée des établissements volontaires ○ Accompagnement personnalisé	2026 - 2031	• 50 professionnels accompagnés sur 6 ans	• Nbre de pro signataires • Nbre d'accompagnements réalisés

AXE 1 - Réduire les biodéchets

	Valoriser les bonnes pratiques culinaires : publication d'une recette antigaspi réalisée par un restaurateur local	2026 - 2031	1 fiche digitale par an	Nbre de vues
	- Déployer le dispositif « gourmet bag » : - Création d'un macaron officiel apposé sur les restaurants - Proposition systématique de gourmet bag - Campagne réseaux - Inciter à l'utilisation de too good to go (notamment pour les CHR)	2027	100 macarons apposés 1 campagne par an	- Nbre de macarons collés - Nbre de vues

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC Office du tourisme, Restaurateurs, UMIH, CCI, superettes, producteurs	0,13 ETP	Macarons : 200 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-15,1 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1, sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation de stands sur fêtes locales : 1/an																								
Formation des agents communaux																								
Communication : 4 posts par an avec post et évènement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Charte anti-gaspi pour les pros																								
Diagnostic et campagne de pesées dans 50 établissements en 6 ans																								
Création d'un macaron gourmet bag et diffusion																								
Communication : 1 par an avec post, recette anti-gaspi																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag																								

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 3

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et communes adhérentes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Diagnostiquer et planifier les pratiques internes : ○ Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI ○ Réalisation d'un diagnostic des communes adhérentes pour élargir les bonnes pratiques. ○ Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.	2026 interco et 2027 communes	• 100% des sites et communes audités, • 1 guide pratique digital diffusé • 1 référent déchets par commune.	• Nombre de sites audités, • nombre de guides distribués, • liste des référents désignés.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations - Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques. - Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. - Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site. - Réduction des impressions. - Création d'espaces de troc entre collègues.	2026 puis suivi	100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. -15% de ramettes de papier	- Nombre de gourdes distribuées, - Arrêt des achats de vaisselle jetable - Arrêt des achats de bouteilles en plastique - Nombre de composteurs installés - Nbre de ramettes achetées - Nb d'espaces de troc
	- Optimiser la consommation de ressources et les achats : - Mise en place d'une stratégie d'achats responsables : produits reconditionnés en priorité, ecolabel - Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon.	2026 et suivi	100% des marchés publics intégrant des clauses « achat responsable ». 100% de la téléphonie en reconditionnée	- Nombre de marchés publics concernés 0 ramette de papier non recyclé 0 téléphone neuf acheté
	- Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes - Organisation de sessions de formation sur la prévention et le tri. - Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles. - Suivi par questionnaires en fin de formation.	2026-2031	2 sessions de formation par an, implication progressive de l'ensemble des agents.	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,08 ETP	- Gourdes (100) : 500€HT - Ecocup (250) : 375 €HT - Contenants réemployables (20) : 100 €HT - Balance de pesée de bacs (1) : 150 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-0,8 kg/hab.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 4

Action 2.2 : Programme pédagogique



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Impliquer l'ensemble de la communauté scolaire pour instaurer le tri dans les écoles et réduire la production de déchets

Publics ciblés

Ecoles primaires, élémentaires et maternelles volontaires, cantines. Communauté scolaire (enseignants, personnel administratif, technique, et d'animation), familles via les élèves et les outils de la communication des écoles.

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, emballages, papiers/cartons, piles, biodéchets, instruments d'écriture

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Sensibiliser durablement les écoles pour que le tri soit mis en place efficacement ◦ Mobilisation des écoles: envoi d'un formulaire d'inscription aux écoles et phoning (avril à juin pour une mise en place du dispositif au démarrage de l'année scolaire suivante) ◦ Organisation d'une réunion de présentation du programme ◦ Mise en place d'un comité de suivi du programme EcoScola ◦ Formation initiale de l'équipe pédagogique avec remise d'outils et recensement des besoins ◦ Formation des élèves au tri et à la prévention avec remise d'outils pédagogiques ◦ Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement (type goûter anti-gaspi, troc...) en présence des élèves et des familles ◦ Labellisation des écoles avec la remise d'une plaque EcoScola et valorisation des résultats	2026-2031	• 100% des écoles accompagnées • 1 action de prévention par an par école • 4 réunions par an par école du comité de suivi	• Nombre d'écoles engagées • Nombre d'écoles labellisées • Nombre d'actions mises en place • Nombre de personnels et d'élèves formés, • résultats des questionnaires en fin de session

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire la production totale de déchets: - Réalisation de 2 diagnostics déchets par école : 1er diagnostic avec une caractérisation des poubelles et 2^{ème} diagnostic en fin d'année avec une évaluation de l'évolution des pratiques, des tonnages et une caractérisation des déchets - Suivi de l'évolution de la production de déchets - Mise en place d'un plan d'actions avec l'implication de l'intercommunalité et des communes - Mise en place du tri des emballages et des papiers dans chaque école avec la fabrication de collecteur de tri	2026 -2031	2 diagnostics par école -10% d'OM par école 1 collecteur de tri	- Nombre de diagnostics réalisés - Nombre de nouvelles pratiques mises en œuvre - Evolution des quantités de déchets par flux
	- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines - Réalisation d'un diagnostic des pratiques des cantines - Mise en place d'un plan d'actions - Sensibilisation des élèves	2026-2031	3 visites dédiés par école	Evolution du grammage jeté

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Etablissements scolaires, inspection d'académie, associations, Intercommunalité, Communes	0 ETP	- Outils pédagogiques - Outils de formation - Outils de communication - Outils de suivi - Affiches	SYVADEC

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée
--------------------	---------------------	-------------------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Diagnostic des pratiques et évaluation intercommunalité																								
Diagnostic des pratiques et évaluation communes adhérentes																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 2/an																								
Programme pédagogique																								
Une action de prévention par an par école																								
Quatre réunions par an par école																								
Deux diagnostics par école																								
Trois visites par école																								

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 5

Action 3.1 : Etude de la création d'un local réemploi pour les étudiants



Enjeux et objectifs

- Proposer une solution dédiée pour les dons d'objet et le réemploi sur le territoire
- Démocratiser les pratiques de réparation et réemploi
- Préserver les ressources finies

Publics ciblés

Etudiants, particuliers, administrations, associations

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie

Enjeux

Déchets

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser une étude de faisabilité : diagnostic des pratiques et besoins des étudiants, des dispositifs actuels et élaboration du projet	2027	• 1 étude réalisée permettant de définir le modèle économique, le lieu, le montant estimatif, etc.	-
• Mise en œuvre du projet : mise en place du dispositif avec l'université, réalisation d'un accompagnement, communication et suivi	2028	• 100% des travaux réalisés	• Nbre de visiteurs • Volumes détournés

Moyens

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
SYVADEC, Communes, CROUS	0,01 ETP	• Moyens portés par le CROUS à la mise en œuvre	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

- 7,4 kg/hab.

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Promouvoir l'économie circulaire																								
Etude de la création d'un local réemploi pour les étudiants																								
Réalisation de l'étude/diagnostic																								
Mise en œuvre projet																								
Mise en place suivi et accompagnement																								

Axe 4

Renforcer la communication et la sensibilisation

AXE 4 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 6

Action 4.1 : Intervention fêtes locales et communication



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Communication			
• Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel	2026 - 2031	• 1 plan de communication annuel validé	• Niveau de réalisation du plan de communication fixé
• Réalisation de campagne de communication annuelle avec plan média local (radio associative, site d'affichage de l'université, journaux communaux et intercommunaux)	2026-2031	• 4 campagnes par an	• Nombre de campagnes réalisées • Nombre de vues et de likes

AXE 4 – Renforcer la communication et la sensibilisation

	Elaboration d'outils de communication et diffusion (guides des bonnes pratiques, site internet, application SMS ...)	2026-2031	100% des outils élaborés	- Nombre de guides distribués - Nombre d'articles
	Évènement zéro déchet			
	Participation à des évènements locaux et nationaux (foires, fêtes, SERD, SDD...)	2026 - 2031	3 évènements par an.	Nbre de stands

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,08 ETP	- Fête locale dédiée : 3 000 €HT - Application SMS : 1000 €HT - Spot radio associatif : 500€HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,4 kg/hab.
---------------------------	----------------------------	---------------------

AXE 4 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Participation à des évènements - 3/an																								
Communication : 4 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CC Centre Corse	Communauté de Communes du Centre Corse
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d 'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)